



INSCRIPTION SESSION HIVER 2020

7-8 JANVIER 2020 DE 18H30 À 20H30

ÉCOLE DES DEUX RIVES

3300, 10ÈME AVENUE SAINT-GEORGES (PORTE AVANT)

VOICI LES INFORMATIONS POUR LA PROCHAINE SESSION

	Nombre semaines	Date début	Date fin	Nombre d'heures	Pas de cours aux dates suivantes	Coût total*
Samedi (heures à déterminer) Bambins	20	11 janvier 2020	13 juin 2020	15 h	22 Février, 28 mars et 11 Avril	140 \$
Samedi (heures à déterminer) Récréatif Base/Inter	20	11 janvier 2020	13 juin 2020	30 h	22 Février, 28 mars et 11 Avril	200 \$
Dimanche (heures à déterminer) Récréatif Base/Inter	20	12 janvier 2020	14 juin 2020	30 h	23 Février, 29 mars et 12 Avril	200 \$
Samedi (heures à déterminer) Récréatif Avancé	20	11 janvier 2020	13 juin 2020	60 h	22 Février, 28 mars et 11 Avril	310 \$
Dimanche (heures à déterminer) Garçons	20	12 janvier 2020	14 juin 2020	40 h	23 Février, 29 mars et 12 Avril	220 \$

LE CLUB DE GYMNASTIQUE RÉGIONAL VOLTIGE EST UN ORGANISME ACCRÉDITÉ PAR VILLE SAINT-GEORGES, IL FAUDRA DONC PRÉVOIR AJOUTER 29\$ ANNUELLEMENT (OBLIGATOIRE) AUX PRIX CI-DESSUS POUR LES NON-RÉSIDENTS. (voir la note ci-dessous)

* **Le coût total est VALIDE SEULEMENT pour les enfants présents lors de la session Automne 2019. Pour les enfants n'ayant pas participé à la session automne 2019, il faudra ajouter 50 \$ qui couvriront l'adhésion à l'assurance de la fédération de gymnastique du Québec, ainsi qu'une contribution aux assurances du club. Il faudra ajouter également le frais pour les non-résidents de 29\$ si tel est le cas.**

Pour votre information, la durée d'un cours récréatif Base ou Intermédiaire est de 1 h 30 mais pour les bambins, ces cours sont d'une durée de 45 minutes. Les cours récréatif Avancé sont d'une durée de 3 h et le cours pour les garçons est d'une durée de 2 h.

PAIEMENT EN ARGENT COMPTANT OU PAR CHÈQUE SEULEMENT **LE SOIR MÊME DE L'INSCRIPTION**

Remboursement des frais d'inscription

Prenez note que dans toutes les demandes de remboursement, des frais d'administration de 10% du coût total d'inscription seront appliqués.

- Après les deux (2) premiers cours, un parent peut demander un remboursement. Passé cette période, seul un remboursement sera possible sur présentation d'un billet médical mentionnant une blessure empêchant l'activité physique.
- Pour des raisons externes à notre organisation (tempête, grève, bris majeur, etc.), deux (2) possibilités sont offertes et ce, pour un minimum de 2 cours non dispensés sur la même plage horaire de cours :
 - un montant sera crédité à la session suivante dans la même discipline.
 - si le parent n'inscrit plus son enfant à la session suivante, un remboursement sera effectué en tenant compte des périodes non reçues.

Le conseil d'administration du Club de gymnastique régional Voltige

